



Assemblée parlementaire de la Francophonie

Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Rapport d'activités

N° 5

Périodicité semestrielle : janvier à juin 2022

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Elle représente donc l'ensemble des parlementaires de la Chambre des Représentants de Belgique, du Sénat de Belgique, du Parlement de la Communauté française de Belgique, du Parlement de Wallonie et du Parlement régional de Bruxelles Capitale. Suite aux élections législatives fédérales et régionales du 26 mai 2019, l'assemblée générale s'est réunie le 18 septembre 2019 pour élire son Bureau pour la législature 2019-2024.

Le **Bureau de section** est composé de 13 membres effectifs dont les mandats sont répartis comme suit :



Président de section : Matthieu Daele (Ecolo)



1ère vice-présidente : Alice Bernard (PTB)



2ème vice-présidente : Latifa Gahouchi (PS)



3ème vice-président : Benoît Piedboeuf (MR)



Vice-président international : Jean-Paul Wahl (MR)



Chargé de mission Europe : Jean-Charles Luperto (PS)



Vice-président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) : René Collin (CdH)



1ere vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires (RFP) : Françoise Schepmans (MR)



Rapporteur de la commission politique (CP) : Philippe Courard (PS)



Rapporteure de la commission des affaires parlementaires (CAP) : Nadia El Yousfi (PS)



Rapporteure du Réseau des jeunes parlementaires (RJP) : Margaux De Re (Ecolo)



Membre de la commission de coopération et de développement (CDD) : Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)



Coordonnateur du Réseau de lutte contre le VIHsida, la tuberculose et le paludisme : Malik Ben Achour (PS)

Les suppléants désignés sont MM. John Beugnies (PTB), Olivier Bierin (ECOLO), Mmes Caroline Cassart-Mailleux (MR), Fatima Ahallouch (PS) et Alda Greoli (CdH).

1. Réunion du Bureau de section

Le 28 mars 2022, le Bureau de section s'est réuni en présentiel sous la présidence de **M. Matthieu DAELE**, président de section.

Le président souligne que durant le second semestre beaucoup de réunions se sont tenues par visioconférence. Certaines d'entre elles ont tout de même pu avoir lieu en présentiel telles le groupe de travail du Réseau des femmes pour la mise en place d'une politique-cadre contre les violences faites aux femmes dans les parlements réuni à Bruxelles et l'Assemblée régionale Europe à Tirana (Albanie), en novembre dernier.

M. Jean-Charles LUPERTO, Chargé de mission Europe rappelle les circonstances par lesquelles l'ARE s'est déroulée finalement en Albanie et non en Serbie comme prévu initialement et exprime sa reconnaissance infinie envers la présidente de l'assemblée albanaise, le maire de Tirana, la DGRE, sans oublier l'aide précieuse de notre agent détaché à Paris qui ont relevé admirablement le défi d'organiser en 12 jours la session plénière de la Régionale Europe à l'assemblée législative albanaise. Il souligne que corrélativement à la 33^{ème} session de l'ARE, la 9^{ème} session du PFJ aura lieu du 25 au 31 juillet prochain aussi à Tirana, choix d'autant plus judicieux que la capitale albanaise a été désignée capitale européenne de la jeunesse pour 2022 par le Forum européen de la jeunesse. Le Chargé de mission Europe a ensuite insisté sur la qualité des travaux dont le thème évoquant la survie de la démocratie a entraîné de très riches échanges, M. Collin épinglant de son côté un choix d'experts particulièrement pertinent. Enfin, M. Luperto a souligné les moments lourds d'émotion qui ont accompagné la remise des insignes de la Pléiade à l'écrivain albanais, Ismaïl Kadaré.

Revenant au rapport semestriel, **M. DAELE** a évoqué les deux séminaires qu'il a menés au Burundi, le premier sur le thème de l'autonomisation des femmes en zone rurale, en lieu et place de Mme Gahouchi et le second, sur les droits de l'homme.

M. Philippe COURARD a participé à Niamey (Niger) au séminaire de formation à destination principalement des femmes parlementaires nigériennes. Il explique que la plupart des 50 parlementaires participantes, désignées suivant des quotas sont novices dans leur fonction.

M. Xavier BAESELEN, Secrétaire général administratif adjoint de l'APF souligne l'audition houleuse de M. Geoffroy Monpetit, administrateur de l'OIF lorsque fut évoquée la subvention de l'OIF à l'APF, l'administrateur défendant un droit de regard de l'OIF sur les programmes de coopération de l'APF.

Pour **M. LUPERTO**, le malaise entre l'APF et l'OIF existe parce que celle-ci considère l'APF comme l'un de ses opérateurs et non comme un lieu de décision à part entière à tout le moins sur les coopérations qu'elle entend mener. Le ton infantilisant qu'utilisa M. Monpetit n'a en rien amélioré les relations entre OIF/APF.

Par conséquent fut adoptée une motion appelant l'OIF à engager un dialogue au plus haut niveau à bref délais et à mettre en place un Comité de coordination politique entre les deux institutions afin d'échanger sur les priorités stratégiques et les actions de coopération qui en découlent.

Le texte a été accepté et adopté à l'unanimité par les membres du Bureau international.

Au sujet du conflit entre la Russie et l'Ukraine, **M. LUPERTO** fait remarquer que la Francophonie gouvernementale a tardé à s'exprimer car la position à ce sujet est manifestement différente entre les acteurs de la Francophonie.

Le secrétaire général administratif adjoint de l'APF, **M. BAESELEN** estime que le climat est en train de s'apaiser entre l'APF et l'OIF même si le choix des programmes de coopération APF est actuellement toujours négocié avec l'OIF.

Par ailleurs, il est rappelé que la Région Europe a manifesté son opposition quant à la désignation d'office par l'OIF d'un chef de mission d'observation d'élections au Liban. Le Chargé de mission Europe s'est opposé à la désignation d'autorité d'une parlementaire de la section et a tenu à rappeler en ce domaine le rôle des Chargés de mission. Faisant toujours référence à la prochaine mission d'observation électorale au Liban, il est souligné qu'aucun suivi n'a encore eu lieu à la proposition de la Région Europe de déléguer Mme Greoli.

Revenant sur la contribution de l'OIF en diminution constante et significative depuis une dizaine d'années, **M. BAESELEN** rappelle que l'APF recherche actuellement d'autres sources de financement.

Ainsi, le Ministre français de la Francophonie a-t-il déjà dégagé une somme de 200.000€ pour des budgets dédiés tels celui des jeunes ambassadeurs francophones et la coopération pour laquelle 60.000€ ont été budgétisés pour 2022.

M. BAESELEN recherche au niveau belge des contributeurs potentiels et cherche à établir des contacts avec la Fondation Roi Baudouin et ENABEL, l'agence de développement fédéral, anciennement Coopération technique belge (CTB).

Le Bureau d'été, les commissions et réseaux ainsi que la 47^e session APF se réuniront à Kigali (Rwanda) du 5 au 11 juillet. La Conférence des Présidents de la Région Europe qui se tient à Monaco le 4 avril prochain examinera les candidatures du Kosovo et de la Géorgie comme lieu de l'ARE 2022 à l'automne.

La remise à titre posthume des insignes de l'Ordre de la Pléiade à l'auteur-compositeur-interprète verviétois Pierre Rapsat a été validée par le Bureau international de Libreville. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de sa disparition, la décoration sera remise à son fils Thomas le mercredi 20 juillet prochain à Spa, lors des Francofolies, en prélude au concert de Braserio. L'attention est attirée sur le fait que cette manifestation aura lieu un jour de séance parlementaire consacrée au budget (PFWB) mais qu'il s'agira à tout le moins de garantir une présence minimale. La prestation sera filmée et rediffusée le 23 juillet prochain à l'occasion de la venue aux Francofolies de Spa de la Secrétaire générale de la Francophonie, dans le cadre des festivités relatives aux 50 ans de la Francophonie. Il s'agirait d'une courte vidéo que l'on demande de réaliser dans le cadre de la convention PFWB et les organisateurs des Franco.

La volonté du Secrétaire général parlementaire de l'APF étant de mettre à disposition des sections qui le souhaitent une banque de données législatives sur des sujets d'intérêt commun, le Secrétariat général va effectuer un test sur base de trois thématiques demandées à chaque section.

Le Bureau marque son accord pour que les 3 thématiques proposées par la section belge reprennent des législations en rapport avec des thèmes déjà discutés au sein des commissions et réseaux de l'APF et retient les thèmes suivants :

1. le numérique : les enjeux des réseaux sociaux, l'intelligence artificielle et ses impacts sur les droits humains, la démocratie et l'Etat de droit

2. Les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes (dans les parlements)
3. L'innovation démocratique du 21e siècle, initiatives citoyennes incluses

M. COURARD membre du groupe de travail sur la refonte des statuts de l'APF remercie l'administration pour son efficacité. Nombreux sont les amendements déposés en vue d'être examinés en mai prochain à Québec.

M. Jean-Paul WAHL remarque qu'à l'article 1, la dénomination de l'APF ne reprend pas le terme "parlementaire". Il propose donc d'amender l'amendement déposé à cet article en vue de souligner explicitement que l'APF est l'assemblée parlementaire consultative de la Francophonie.

Prix du Réseau des femmes

Pour ses 20 ans d'activités, le Réseau des femmes a créé un prix attribué tous les deux ans à une personne physique ou morale, francophone, homme ou femme qui s'est particulièrement investie dans la promotion de l'égalité des genres, dans son action (politique, éducation, culture, économie, etc.).

Le Jury est présidé par la présidente du Réseau des femmes. Il est composé du Président de l'APF, du Secrétaire général parlementaire, des membres du Comité directeur du Réseau des femmes, des présidences féminines des Régions, des Commissions et du Réseau des jeunes parlementaires.

Le prix d'une valeur de 5.000€ est destiné à effectuer un stage dans un parlement ou dans une entreprise ou encore pour suivre un master.

Chaque section peut proposer une candidature et la date butoir est le 8 avril prochain. Il devient urgent pour la section de se positionner à ce sujet.

La **vérification des comptes de la Section pour l'exercice 2021** a été effectuée le mercredi 8 juin 2022 par les commissaires aux comptes, Mmes Caroline Cassart-Mailleux et Nadia El Yousfi.

2. Participation de la section aux activités internationales de l'APF (ordre chronologique)

Pour répondre à l'impossibilité de ses membres de se déplacer en raison de la crise sanitaire mondiale, l'APF a organisé, dès mars 2020, des réunions virtuelles de ses instances. En ce début d'année 2022, grâce à une maîtrise de plus en plus satisfaisante de la crise sanitaire, les règles en matière de déplacements à l'étranger s'assouplissent permettant l'organisation de réunions davantage en présentiel ou à tout le moins de manière hybride.

Le 18 janvier 2022, **Mme Cécile MARQUETTE**, responsable de la communication du Parlement est intervenue par visioconférence au séminaire de formation à destination des fonctionnaires parlementaires malgaches qui se tenait à Antananarivo du 17 au 20 janvier. Ce séminaire co-organisé par l'APF, l'Université Senghor d'Alexandrie, les assemblées malgaches et l'école nationale d'administration de Madagascar visait à consolider les aptitudes et besoins prioritaires des fonctionnaires parlementaires malgaches pour la maîtrise de leur fonction. L'intervention de Mme MARQUETTE portait sur la communication et les pratiques multimédias des parlements.

Les 27 et 28 janvier, **MM. Jean-Paul WAHL, Jean-Charles LUPERTO et Matthieu DAELE** ont participé à la réunion du Bureau international à Libreville (Gabon) à l'invitation de la section gabonaise. Présidé par délégation du Président de l'APF, par le Président de l'Assemblée nationale du Gabon, ce Bureau était organisé pour la première fois de l'histoire de l'APF en format hybride (présentiel et distanciel).

Lors de la présentation de son rapport d'activités, le Secrétaire général parlementaire de l'APF s'est félicité de l'ouverture de l'APF à la jeunesse francophone grâce au projet de réseau des jeunes ambassadeurs de la francophonie.

Les situations politiques dans l'espace francophone ont été minutieusement passées en revue. En conséquence du coup d'État au Burkina Faso et de la dissolution du Parlement, le Bureau a constaté la suspension de facto de la section burkinabée et adopté une déclaration demandant la libération de tous les responsables politiques et le retour diligent à l'ordre constitutionnel. L'adoption d'un calendrier raisonnable pour la tenue d'élections libres au Mali a aussi été exigée.

L'APF poursuit par ailleurs sa dynamique d'élargissement dans les Balkans. Le Bureau a accusé réception de la demande d'adhésion du Parlement du Monténégro, et de la demande de changement de statut de la section kosovare, qui souhaite passer de celui d'observateur à celui de membre associé.

M. Geoffroy Monpetit, Administrateur de l'OIF a été auditionné par visioconférence et interrogé sur l'autonomie financière de l'APF par rapport à l'OIF et sur la coordination stratégique entre les deux institutions.

Cet entretien qui précédait celui de la Secrétaire générale de l'OIF, Mme Louise Mushikiwabo avec les dirigeants de l'APF a amener les membres du Bureau a déposé un projet de motion qui fut adopté à l'unanimité et appelant l'OIF à engager un dialogue au plus haut niveau à bref délai et à mettre en place un Comité de coordination politique entre les deux institutions afin d'échanger sur les priorités stratégiques et les actions de coopération qui en découlent.

Le Bureau a réitéré l'engagement de l'APF en faveur de la mise à disposition universelle des vaccins et de l'effacement de la dette des pays du Sud, afin que ceux-ci puissent davantage investir dans l'amélioration de leurs réseaux de santé, pour le bien-être des populations. Dans ce sens, des rencontres sur le thème de la santé universelle seront organisées par les commissions APF compétentes avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Enfin, le Secrétaire général parlementaire a rappelé l'importance de la dynamique inclusive dans la mise en œuvre du cadre stratégique et proposé que les Chargés de mission des quatre régions de l'APF en soient plus que jamais les relais.

À l'issue du Bureau, le Président de la République du Gabon a reçu les insignes de Grand-Croix, la plus haute distinction de l'Ordre de la Pléiade tandis que le Prix Senghor-Césaire était remis à la Fondation Raponda-Walker pour la science et la culture.

La réunion du Bureau a entériné la nomination de **M. Damien CESSELIN** comme Secrétaire général administratif de l'APF.

Le 21 février, **M. Matthieu DAELE** a participé à la réunion des présidents de section organisée en distanciel par le secrétariat général APF, dans le but de les informer et d'échanger sur les décisions du Bureau de Libreville. Durant cette rencontre, d'autres points furent abordés dont l'appel à candidatures pour la 47^e Session et le 9^{ème} Parlement francophones des jeunes ainsi que le projet des Jeunes ambassadeurs francophones.

Le 11 mars, le Secrétariat général APF a invité les présidents de section des trois états limitrophes de l'Ukraine, la Bulgarie, la Moldavie et la Pologne à s'exprimer par visioconférence sur la situation en Ukraine ainsi que sur les conséquences sur la stabilité et la sécurité de leur pays respectif face au conflit armé.



Le 14 mars, **M. Jean-Charles LUPERTO**, Chargé de mission Europe a pris la parole au Lycée européen de Villers-Cotterêts (France) où se déroulait le premier événement coorganisé par l'APF dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie et qui avait pour thème « De la charte de l'élève francophone au

programme des Jeunes ambassadeurs francophones (JAF) : faisons entendre la voix de la Francophonie ! ». Lors de la table ronde qui a suivi, le Chargé de mission Europe a évoqué la place que l'APF entend donner au programme des JAF, rappelant que le dynamisme et la visibilité de l'APF passent aussi par son ouverture à la société civile et à la jeunesse.

Le 15 mars, l'APF a organisé en visioconférence un atelier en marge de la Commission de la condition de la Femme d'ONU Femmes dont le thème portait sur l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles ». A l'invitation de la présidente du Réseau des femmes et en sa qualité de 1^{ère} vice-présidente du Réseau, **Mme Françoise SCHEPMANS** y a participé.

Le 20 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, une carte blanche intitulée « Démocratie européenne et multilinguisme » a été diffusée dans la presse. Ce texte reproduit ci-dessous a été signé par de nombreux parlementaires européens membres de l'APF dont le Président du Parlement, **M. Rudy DEMOTTE** ainsi que **tous les membres du Bureau de la section**. Cette initiative fait suite au Brexit et s'inscrit dans le prolongement du colloque organisé le 21 mars 2019 par la Région Europe via son programme d'action et de coopération (PAC), dont le but était de promouvoir la langue française dans les institutions internationales en ce compris européennes.

« Le multilinguisme dans les institutions européennes est l'un des piliers fondamentaux de nos démocraties. Nous, parlementaires francophones d'Europe membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), vous expliquons pourquoi.

Plus personne ne conteste la place considérable prise par l'Europe dans notre vie quotidienne et de son incidence sur les citoyens des vingt-sept États membres.

Le Brexit et ses conséquences ont suscité de nombreuses interrogations dont celle, certes moins médiatique mais ô combien sensible, de la poursuite de l'hégémonie de la langue anglaise dans les débats, communications, informations et modes de fonctionnement des institutions européennes.

Cette hégémonie ne correspond pas au cadre juridique de l'Union européenne (UE) dont nous sommes en droit d'exiger le respect. Ainsi, en son article 3, le Traité de l'Union européenne dispose que « l'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ». De même, l'article 18 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pose le principe de l'interdiction de « toute discrimination exercée en raison de la nationalité », duquel découle l'obligation de respecter le multilinguisme. Nous ne citerons pas les autres textes cadres, à l'image de la Charte des Droits fondamentaux, ni ceux propres à chaque institution, textes qui ne font que consolider, notamment, les diversités culturelle et linguistique de l'Union et qui témoignent de ses richesses.

Et pourtant ! On observe que l'usage courant constitue souvent une infraction au droit européen, et ce, à plusieurs égards. D'abord dans les institutions mêmes, où il s'avère que plusieurs aménagements ont été malencontreusement mis en place. A l'exception de la Cour de justice de l'Union européenne, qui, garante du droit des administrés, utilise les langues des justiciables, et du Parlement européen, composé de députés venus des vingt-sept pays, les autres institutions, le Conseil et la Commission, avec ses directions générales et ses agences, ont cette forte propension voire la fâcheuse tendance à privilégier l'anglais. Dans la communication de l'Union européenne aussi, de graves lacunes ont été très rapidement mises en exergue.

Ainsi, tant sur les sites Internet des institutions que dans les appels d'offres et les consultations publiques, on a pu constater que les discriminations flagrantes à l'égard des autres langues que l'anglais étaient monnaie courante. Il est regrettable de voir que non seulement l'information donnée aux médias mais aussi la communication envers les parlements nationaux privilégiaient essentiellement l'anglais.¹

Autant d'éléments qui, au moment où s'installe la Conférence sur l'avenir de l'Europe, nous amènent à nous questionner sur son élan démocratique.

Nous l'avons déjà évoqué. Nous aimons à le répéter. L'Europe est riche de sa diversité et nous ne mesurons pas suffisamment l'importance de cette richesse, au risque de la mettre en péril !

Le Brexit, renforcé par les choix de Malte et de l'Irlande quant à leur langue officielle, aurait pu laisser croire que l'anglais allait disparaître de la liste des langues officielles de l'Union européenne. Ce n'est pas le cas ! Loin de nous l'intention de clouer au pilori une langue qui fait partie de l'histoire de l'Union et qui a œuvré, comme beaucoup d'autres, à son élargissement et à son épanouissement. Ne nous méprenons pas sur notre démarche : l'idée que nous défendons est de retrouver le sens du projet singulier européen dont fait partie la diversité des langues et des cultures, une diversité malmenée par un choix de facilité. C'est exactement ce vœu que formule la Région Europe de l'APF dans une recommandation adoptée en novembre 2019 : « Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UE doivent réaffirmer clairement leur attachement au multilinguisme dans les Institutions européennes et leur ferme volonté de rééquilibrer l'usage des langues. »

Nous évoquons la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Cette vaste participation citoyenne, peut-être le plus grand élan démocratique de l'Europe à ce jour, est lancée aux quatre coins de l'Union. La Conférence est résolue à se montrer inclusive, et à intégrer chaque citoyen de l'Union dans le débat en recourant au multilinguisme.

L'approche inclusive est fondamentalement participative, en ce sens qu'elle convie chaque individu à interroger son positionnement et son comportement dans le groupe, pour y exercer deux responsabilités concomitantes : celle de s'exprimer et celle de permettre aux autres d'en faire autant. Le multilinguisme rend seul possible ce vrai dialogue, en permettant à tous d'avoir accès à l'information.

Dans ce contexte, la traduction est l'outil indispensable qui garantit au citoyen la possibilité de participer à la construction d'un avenir commun, sans être contraints de renoncer à sa propre langue, vecteur de sa propre culture. Permettre un accès à toutes et tous dans sa langue aux documents et informations est une exigence démocratique qui ne coûterait que deux euros par personne et par an.

¹ S. Cimpeanu, H. Fassi-Fihri, B. Fuchs, Rapport de la Mission parlementaire, 31 recommandations pour promouvoir le français et le multilinguisme dans les institutions européennes, Assemblée régionale Europe, 14-15 novembre 2019

Les premiers éléments de réponse de la Conférence sur l'avenir de l'Europe en témoignent amplement.² Outre l'idée d'une restructuration des institutions européennes voire d'une fédéralisation de celles-ci, diverses suggestions de ces consultations appellent à une participation accrue des citoyens, demandant par la même occasion plus de transparence et plus de proximité des institutions. Comment pourrions-nous atteindre ces objectifs démocratiques sans l'apport du multilinguisme ? La Région Europe de l'APF entend relever ce défi et elle invite chacun à le faire.

Pour cette raison, elle continuera sa lutte pour le retour du français dans les institutions européennes au rang qui est juridiquement le sien. Défendant cette légitime place du français, elle aspire également à défendre les autres langues de l'Union européenne.

**« Le chemin va encore monter », écrit Sénèque,
mais l'avenir est devant nous ! »**

Du 20 au 24 mars, Mme Latifa GAHOUCI, 2^{ème} vice-présidente du Bureau de section a conduit une délégation parlementaire de l'APF à la 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire qui se tenait à Nusa Dua (Indonésie). Le débat général qui portait sur le thème «Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques » a rassemblé près de 200 délégations qui ont exposé leurs expériences et attentes à ce sujet. Une résolution condamnant l'usage de la force en cours, perpétré par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a été adoptée après l'examen en urgence de la situation en Ukraine.

La sénatrice et députée belge a également pris part à la 33^e session du Forum des femmes parlementaires qui débattait sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

Du 19 au 22 avril, M. Philippe DI NUNZIO, Directeur général à la Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales du Parlement a participé à Lomé (Togo) en tant que conférencier au programme de formation des cadres parlementaires sur « l'administration et l'organisation du travail parlementaire ».

² Ces éléments sont consultables sur le site de la Conférence

Ce séminaire co-organisé par l'APF dans le cadre de ses actions de coopération avec ses parlements membres et l'Université Senghor d'Alexandrie avait pour objectif de renforcer les capacités des administrateurs des assemblées nationales du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo.

Du 19 au 22 avril, Mme Françoise SCHEPMANS, 1^{ère} vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires s'est rendue à l'invitation de la section polynésienne à Papeete (Tahiti) où se réunissaient le Comité directeur et le Réseau des femmes.

Ce Réseau, qui compte déjà vingt ans d'existence, a finalisé l'examen de deux rapports : le premier, relatif à l'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone et le second, sur le rôle des femmes pendant la pandémie de la COVID-19. À la suite de la présentation de la Députée de Nouvelle-Calédonie sur l'impact du changement climatique sur l'égalité femmes-hommes, un projet de déclaration sera déposé lors de la prochaine réunion du Réseau, à Kigali (Rwanda).

Mme Schepmans a présenté l'état d'avancement de son rapport sur la place des filles dans les filières d'éducation.

A l'initiative de la Présidente, l'ébauche de la politique cadre pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les parlements a été présentée et examinée attentivement.

Un atelier pratique sur l'implémentation de cette politique cadre dans les parlements de l'espace francophone s'est ensuite tenu, avec la participation de l'Union interparlementaire et de l'Organisation internationale du travail.

Suite à la tenue concomitante, à Papeete (Polynésie française), de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC), du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau des jeunes parlementaires, le Réseau des Femmes a exprimé la volonté de créer, dans ses Statuts, une troisième vice-présidence qui permettrait à la Région Asie-Pacifique d'accéder à ce type de mandat. Les réunions se sont terminées par un séminaire parlementaire, le 22 avril, sur le changement climatique et le développement durable ouvert à tous les participants.

Du 12 au 15 mai, M. Philippe COURARD, rapporteur à la commission politique a rencontré à Québec (Canada) les membres du groupe de travail chargé d'examiner la refonte des statuts de l'APF avant de participer aux travaux de printemps de la Commission politique.

Au cours de la cette réunion, M. Courard a présenté et développé son rapport sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Largement déployées en milieu francophone, il était important d'examiner toutes les actions menées au sein du monde francophone afin de faciliter ces missions et de les rendre plus



opérationnelles tant pour les contingents présents que pour les populations locales.

M. Courard a ainsi suggéré, proposition rencontrée par la Commission politique, que deux de ses membres participent aux séminaires de l'Observatoire Boutros Ghali sur les opérations de maintien de la paix, observatoire qui reçoit notamment le soutien de l'OI,F afin que les parlementaires soient constamment tenus informés des activités liées à ces missions.

Du 22 au 25 juin, **M. Jean-Charles LUPERTO** se rendra à Rabat (Maroc) où se dérouleront les travaux de la 28^e session de la Régionale Afrique.

3. Accueil à Bruxelles des travaux de la Commission des affaires parlementaires

Du 23 au 25 mai, la Commission des affaires parlementaires s'est réunie au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'invitation de son président, **M. Rudy DEMOTTE**, et du président de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, **M. Matthieu DAELE**.

Après deux années marquées par l'absence de réunion en présentiel, cette rencontre en format hybride a permis de rassembler plus d'une vingtaine de députés et sénateurs. Une quinzaine de Parlements, issus des quatre régions de l'APF, étaient représentés.

En ouverture, le président de la Commission, M. Joël Godin (Canada), a invité les parlementaires à observer une minute de silence en hommage à M. Amadou Soumahoro, président de l'APF et à Mme Marie-Joséphine Diallo, présidente de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones (ASGPF), disparus respectivement les 7 et 18 mai derniers.

Les membres de la Commission ont ensuite adopté les projets de rapports de Darrell Samson (Canada), sur l'organisation des parlements en période de pandémie, et de Geneviève Hébert (Québec) sur l'ouverture des Parlements pour un rapprochement des institutions et des populations. **Mme Nadia EL YOUSFI**, rapporteure a présenté l'état d'avancement de son rapport et de Geneviève Hébert sur les effets de la désinformation dans le milieu parlementaire. Ce rapport s'appuiera notamment sur le projet d'étude « Infrastructures et mécanismes institutionnels pour l'utilisation de l'information scientifique dans les parlements francophones », présenté devant les membres de la Commission par le Professeur Mathieu Ouimet, de l'Université Laval.

Antoine Michon, Directeur des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'OIF, est également intervenu pour souligner le rôle de son organisation en matière de coopération menée dans les pays francophones et le renforcement de ses liens avec l'APF.

À l'initiative de la section belge, la Commission a entendu les interventions d'Anne Vagman, Premier auditeur chef de section au Conseil d'État de Belgique, sur le rôle de la section de législation, puis de Nelly Mercier, Première auditrice chargée des affaires internationales, et de Yannick Trillet, Premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes de Belgique, sur les statuts et missions de la Cour.

Enfin, la Commission a approuvé le projet d'accord de partenariat entre l'APF et la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg, après avoir entendu son représentant le Professeur Philippe Poirier.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu à Kigali en juillet 2022 dans le cadre de la 47e Session de l'APF. Elle sera notamment l'occasion de poursuivre les travaux entamés sur le renforcement de la prise en compte des règles d'éthique dans les Parlements.



4. Assemblée régionale Europe

Du 3 au 5 avril 2022, la Conférence des Présidents de la Région Europe s'est tenue à Monaco (Principauté de) sous la présidence du Chargé de mission Europe, **M. Jean-Charles LUPERTO**, en présence de **MM. Jean-Paul WAHL**, vice-président international et **Matthieu DAELE**, président de section.

L'essentiel des travaux a été axé sur la situation en Ukraine afin de manifester sans équivoque, la solidarité de la Région Europe avec le peuple ukrainien et son parlement, la Verkhovna Rada.

C'est ainsi que, d'une part, a été organisée une visioconférence en direct avec le Président du parlement ukrainien, M. Ruslan Stefanchuk et que, d'autre part, sont intervenues en présentiel des parlementaires ukrainiennes sur la situation réelle et dramatique vécue par la population.

Furent donc examinés, en priorité et en leur présence, la situation en Ukraine et ses impacts dans les différentes sections de la Région Europe vu l'ampleur des flux migratoires auxquels les pays voisins font face. Les effets sur la sécurité alimentaire qu'induit ce conflit dans un pays qui est l'un des plus grands fournisseurs de céréales et d'huile au monde furent également évoqués.

L'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine souveraine est une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe et il est du devoir de l'Assemblée régionale Europe de réagir face à la violation du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité d'un pays.

L'ensemble des sections présentes a enfin fait part des actions mises en place par chacun de leur Etat mais également de l'immense soutien exprimé par leur population respective au peuple ukrainien, victime d'une agression illégale assimilable à une guerre menée par un Etat voisin.

L'APF doit être et rester aux côtés de tous les peuples qui sont victimes d'agression illégale.

5. Participation de la section aux missions parlementaires menées conjointement par l'APF et l'OIF

A l'invitation des autorités libanaises, Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, a dépêché une Mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion des élections législatives qui ont eu lieu le 15 mai 2022 au Liban.

Du 9 au 18 mai 2022, cette mission conduite par **M^{me} Alda GREOLI**, membre de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles a rencontré les principaux acteurs et institutions impliqués dans la préparation et la conduite du processus électoral, les leaders des principaux partis politiques engagés dans la compétition électorale, les représentants de la société civile ainsi que les partenaires internationaux sur place, pour apprécier les conditions d'organisation du scrutin.

La délégation s'est aussi rendue dans certains centres de vote de Beyrouth, le jour du scrutin, et s'est appuyée sur les observations d'organisations de la société civile, partenaire de l'OIF. notamment la *Lebanese association for democratic elections*.

A l'issue du processus électoral, les constats et conclusions de la mission ont fait l'objet d'un rapport formulant des recommandations en vue de la consolidation du cadre et des pratiques électorales au Liban.

6. Hommages à M. Amadou Soumahoro, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, décédé le 7 mai 2022

En date du 9 mai 2022, **M. Jean-Charles LUPERTO** a adressé par courrier ses condoléances et celles de la Région Europe à son homologue, M. DAH SANSAN TILKOUETE, chargé de mission Afrique suite au décès de l'Honorable Amadou Soumahoro, Président de l'APF et président de l'Assemblée nationale ivoirienne.

En séance plénière du 11 mai dernier, **M. Rudy DEMOTTE**, Président du Parlement a rendu également hommage au Président de la Francophonie décédé et a demandé aux parlementaires présents de garder une minute de silence en sa mémoire.

7. Hommage à Mme Marie-Joséphine Diallo, Secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Sénégal et Présidente de l'Association des Secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), décédée le 18 mai 2022

En date du 20 mai 2022, le Chargé de mission Europe a adressé par courrier ses condoléances et celles de la Région Europe à l'honorable président de l'assemblée nationale sénégalaise, M. Moustapha NIASSE, suite au décès de Mme Marie-Joséphine Diallo, Secrétaire générale de l'assemblée sénégalaise et présidente de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones.

8. Visite de M. Ruslan Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine

Le lundi 13 juin 2022, le Bureau du parlement et **le Comité exécutif de la section APF (MM. WAHL, LUPERTO & DAELE)** ont reçu M. Ruslan Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada ukrainienne qui a tenu à adresser un message audiovisuel aux parlementaires réunis en séance plénière du 22 juin.

Lors des échanges, le Président Stefanchuk a souligné que l'Ukraine est un pays pacifique qui en aucun cas constitue une menace pour quiconque. Les Ukrainiens se battent pour la liberté, la démocratie, pour le droit d'exercer librement leurs choix. Et à cet égard, des décisions furent prises dès 2014.

91% des Ukrainiens soutiennent l'intégration à l'UE.

Leur volonté inébranlable est de rester sur le chemin de la communauté européenne quelles que soient les souffrances qu'endure injustement le peuple ukrainien.

L'Ukraine suit les valeurs et les principes européens. C'est pourquoi il est essentiel que l'Ukraine obtienne le statut de pays candidat à l'UE dès juin 2022 et ce malgré la situation actuelle extrêmement compliquée et extrêmement regrettable au 21ème siècle.

Le prix en vies humaines est trop élevé.

La sécurité alimentaire non seulement en Europe mais aussi dans le monde est en péril. La question de la livraison des céréales a donc, bien sûr, été, aussi, évoquée car il s'agit de trouver un moyen de livrer en toute sécurité les céréales aux pays qui en ont besoin et parmi eux un grand nombre d'Etats membres de la Francophonie. Contrer toute tentative de répéter non seulement en Ukraine mais aussi à l'échelle mondiale un Holodomor est une priorité absolue.

Evitons des souffrances humaines délibérées, soyons solidaires et permettons à l'Ukraine d'accéder au statut d'observateur de l'APF réunie en plénière début juillet, à Kigali.

Comme le Président de la Rada, soyons prêts à renforcer nos relations interparlementaires pour participer au dialogue pour la paix dans le monde, pour la promotion de la démocratie et des valeurs qu'elle promeut.

Dans le cadre du Street Art mis à l'honneur dans nos parkings, nous avons tenu à rendre hommage au peuple ukrainien et délivrer un message de paix en faisant réaliser une fresque.

L'avoir inaugurée le 13 juin dernier en présence du Président de la Verkhovna Rada et de l'artiste Néan (alias Fabien Hupin), fut un moment symbolique, empreint d'émotion et de nature à renforcer nos relations interparlementaires en présence d'une jeunesse qui participe au dialogue pour la paix dans le monde.


